



CALENDRIER

ATTESTATION DE QUALIFICATION

SPORT ADAPTÉ (AQSA)

2018-2019

LIGUE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
DU SPORT ADAPTÉ

SOMMAIRE

PRÉSENTATION	Page 2
MODULE 1 - INTERDISCIPLINAIRE	Page 3
MODULE 2 - OPTION « DISCIPLINE »	Page 5
MODULE 3 - STAGE PÉDAGOGIQUE	Page 7
CONTACT	Page 8

PRÉSENTATION

L'AQSA, POUR QUOI ?

L'Attestation de Qualification Sport Adapté (AQSA) est une formation qualifiante permettant aux professionnels des métiers du sport :

- D'acquérir des compétences d'animation et d'entraînement auprès du public en situation de handicap mental ou psychique
- D'obtenir une certification complémentaire dans sa discipline pour l'accueil de ce public

POUR QUI ?

Les titulaires d'un diplôme professionnel d'encadrement des APS auprès de tout public souhaitant intervenir en association sportive non spécialisée ou auprès d'une association affiliée à la FFSA

Les personnes bénévoles souhaitant accueillir des personnes déficientes dans leur club.

Diplôme d'Etat :
BEES, BPJEPS ou
DEJEPS

Diplôme de
l'enseignement
supérieur :
DEUST ou licence
STAPS

Diplôme de la
branche sport :
CQP



COMMENT ?

3 modules se déroulant dans un délai maximum de 2 ans :

MODULE 1

21h

Connaissance des personnes en situation de handicap mental ou psychique, des contextes de la pratique des APS et de leur environnement

MODULE 2*

21h

Conception d'une intervention pédagogique pour permettre aux personnes en situation de handicap mental ou psychique de comprendre et progresser dans une discipline sportive tout en respectant la logique de l'activité

*Le module 1 doit être validé pour accéder au module 2

MODULE 3*

20h

Stage pédagogique en club

*Le module 3 doit être terminé au plus tard
6 mois après le module 2

Module option Activités Physiques pour Tous (APT)

- module 2 = 35 h / 5 jours
- module 3 = 30 h



MODULE I - INTERDISCIPLINAIRE

DATE

Du lundi 21 au mercredi 23 janvier 2019 à Voiron (38)

Du lundi 20 au mercredi 22 mai 2019 à Vichy (03)

(possibilité d'enchaîner avec le module 2 de natation)

DÉROULEMENT

DURÉE : 21 h (séances théoriques et pratiques)

COÛTS

FRAIS PÉDAGOGIQUES : 450 €

HÉBERGEMENT / RESTAURATION : la Ligue propose des solutions adaptées - *devis sur demande*

CONTENU

OBJECTIF : Connaître le public en situation de handicap mental ou psychique, des contextes de la pratique des APS et de leur environnement

- Acquérir des connaissances sur les personnes en situation de handicap mental ou psychique
- Connaître la Fédération Française Sport Adapté (FFSA) et ses finalités
- Interroger ses conceptions éducatives pour permettre aux personnes en situation de handicap mental ou psychique d'apprendre et d'acquérir une réelle autonomie
- Choisir des démarches d'intervention en fonction des besoins singuliers des pratiquants
- Connaître les structures relevant du champ médico-social et de la santé mentale accueillant les personnes en situation de handicap mental ou psychique



MODULE 1 - INTERDISCIPLINAIRE



PROGRAMME PREVISIONNEL

	LUNDI 21 JANVIER 2019	MARDI 22 JANVIER 2019	MERCREDI 23 JANVIER 2019
8h30 ou 9h30 - 12h30	<ul style="list-style-type: none">- Présentation de la formation- La FFSA- Modèles théoriques et définitions du handicap- Caractérisation de la déficience intellectuelle, des troubles psychiques et des troubles du comportement	<ul style="list-style-type: none">- Présentation du secteur spécialisé- Présentation groupe pédagogique- Préparation de séance	<ul style="list-style-type: none">- Préparation de séance- Séance pédagogique
13h30 - 17h30 (16h le 23/01)	<ul style="list-style-type: none">- Modalités d'intégration des sportifs en situation de handicap en club ordinaire- Notions de jeux- Séance pédagogique autour du jeu entre stagiaires ou avec public	<ul style="list-style-type: none">- Séance pédagogique- Retour de séance- Notion de prise en compte du sujet (caractéristiques, hypothèse de besoin, processus en lien avec l'activité)/ Démarches pédagogiques- Retour sur le jeu en lien avec le développement psychologique de l'enfant.	<ul style="list-style-type: none">- Retour de séance/ démarches pédagogiques- Bilan du module 1 et échange sur la suite de la formation AQSA



MODULE 2 - OPTION « DISCIPLINE »

L'option du module 2 doit correspondre à la spécialité du diplôme professionnel du candidat.

DATE

- SESSION ACTIVITES PHYSIQUES POUR TOUS (APT) :
du lundi 18 au vendredi 22 mars 2019 à Vichy (03)
- SESSION SPORTS DE RAQUETTE :
du lundi 15 au mercredi 17 avril 2019 à Salaise-sur-Sanne (38)
- SESSION NATATION :
du jeudi 23 au samedi 25 mai 2019 à Vichy (03)

DÉROULEMENT

DURÉE : 21 h (séances théoriques et pratiques)
35 h pour le module APT

COÛTS

FRAIS PÉDAGOGIQUES : 450 €
650 € pour le module APT

HÉBERGEMENT / RESTAURATION : la Ligue propose des solutions adaptées - *devis sur demande*

CONTENU

OBJECTIF : Concevoir son intervention pédagogique pour permettre aux personnes en situation de handicap mental ou psychique de comprendre et progresser dans une discipline sportive tout en respectant la logique de l'activité

- Analyser la logique de l'activité pour mettre en oeuvre des situations d'apprentissage
- Concevoir l'activité dans une logique de loisir et de compétition
- Travailler le projet individuel du pratiquant à partir des objectifs de l'institution et de l'association
- Prendre en compte les attentes de la personne et identifier ses besoins
- Réaliser des séances pédagogiques auprès de personnes en situation de handicap mental ou psychique : préparation, animation, observation, évaluation



MODULE 2 - OPTION « DISCIPLINE »

PROGRAMME PREVISIONNEL

MODULE Sports de Raquette/Natation

	JOUR 1	JOUR 2	JOUR 3
MATIN	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation des intervenants - Retour sur les attentes des stagiaires et leurs représentations du handicap mental - Didactique appliquée de la discipline sportive - Préparation de séance entre stagiaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Enseignement de l'activité auprès des personnes en situation de handicap mental - Aménagement du milieu - Préparation de séance 	<ul style="list-style-type: none"> - Préparation du module 3 et point sur les projets individuels des stagiaires - Préparation de séance
APRES-MIDI	<ul style="list-style-type: none"> - Séance pédagogique - Retour de séance - Référentiel des niveaux d'évolution d'un sujet dans l'activité pour évaluer, choisir des objectifs et des démarches pédagogiques 	<ul style="list-style-type: none"> - Séance pédagogique - Retour de séance - Le projet individuel en relation avec les objectifs de l'association et de l'institution 	<ul style="list-style-type: none"> - Séance pédagogique - Retour de séance - Bilan et réflexion sur la pratique



MODULE Activités Physiques pour Tous (APT)

	JOUR 1	JOUR 2	JOUR 3	JOUR 4	JOUR 5
MATIN	<ul style="list-style-type: none"> - Accueil des stagiaires - Présentation des stagiaires et écoute de leurs attentes - Présentation des objectifs du module et de son organisation - Le champ des APT et l'intervention auprès de personnes en situation de handicap mental ou psychique 	<ul style="list-style-type: none"> - Les activités d'adaptation à l'environnement. Analyse des processus en jeu et lien avec les problématiques des personnes. - Notions de besoins et d'intention pédagogique : comment identifier des hypothèses de besoin pour concevoir les modes de sollicitation des pratiquants - Préparation de séance (1) 	<ul style="list-style-type: none"> - Préparation de séance (2) - Animation et observation de la séance (2) 	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse de la séance (2) et des observations - La relation pédagogique, quelle place occuper en tant qu'intervenant pour que l'autre soit en mesure d'être acteur de ses apprentissages - Préparation de séance (3) 	<ul style="list-style-type: none"> - Bilan des aspects pédagogiques - Présentation des projets des candidats : présentation des problématiques et des besoins des personnes accueillies sur les lieux d'activités, hypothèses de travail, choix des activités et conception de l'intervention
APRES-MIDI	<ul style="list-style-type: none"> - Comment choisir une activité ? Pourquoi favoriser le jeu ? - Tableau récapitulatif (jeux, stade développement de l'intelligence, choix des supports, etc.) - Les activités de revendication de ses capacités - Conception et proposition de jeux favorisant les intentions et les traitements d'information - Analyse des propositions 	<ul style="list-style-type: none"> - Animation et observation de la séance (1) - Analyse des séances et des observations - Les activités d'expression : création, production et représentation d'un langage corporel symbolique 		<ul style="list-style-type: none"> - Animation et observation de la séance (3) - Analyse de la séance (3) et des observations - Outils d'évaluation pour identifier les apprentissages 	<ul style="list-style-type: none"> - Le stage en situation (Module 3) et modalités d'évaluation - Bilan de la formation

MODULE 3 - STAGE PEDAGOGIQUE

DEROULEMENT

- Le volume horaire du stage pédagogique correspond à l'animation pédagogique, aux préparations de séance et à l'investissement associatif pour coordonner ce projet.
- Le stage pédagogique en situation **d'une durée de minimum 20 h** (30 h pour la mention APT) se déroule de manière fractionnée.
- Il s'agit de conduire un projet d'enseignement ou d'animation dans la durée.
- Il doit être terminé au plus tard **6 mois après le module 2.**

LIEU

Le stagiaire choisit la structure dans laquelle il souhaite effectuer son stage (hors établissement médico-social ou de santé mentale) :

- Une association sportive affiliée à la FFSA
- Une association sportive affiliée à la fédération délégataire de la discipline

CONDITIONS

La convention de stage doit être signée **15 jours avant le début du stage** par :

- La structure d'accueil
- Le tuteur de stage
- Le stagiaire
- Trans'Formation

Le stagiaire fait compléter et signer, sur son lieu de stage, **une attestation** précisant les heures effectuées durant son stage.

La **validation** s'effectuera suite à une visite certificative portant sur l'animation d'une séance en fin de projet dans le cadre du stage réalisé.

CONTACT

Pour vous inscrire, vous pouvez directement compléter le formulaire :

PAR ICI



LIGUE AUVERGNE-RHONE-ALPES DU SPORT ADAPTE

Siège social :

**16, place Jean-Jacques Rousseau
CROS AURA - CS 92013
38307 BOURGOIN JALLIEU Cedex**

Site de Clermont-Ferrand :

**119 B, boulevard Lafayette
63000 CLERMONT-FERRAND**



contact@sportadapte-aura.fr



04 73 14 89 19



www.sportadapte-aura.fr



Ligue Auvergne-Rhône-Alpes du Sport Adapté